CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E92683** **VALABLE JUSQU'AU** **18/06/2027**

ÉDITÉ LE 03/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/01/1996

Raison sociale : EIB ELECTRICITE INDUSTRIELLE ET BATIMENT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 02/11/2023
Capital : 9 528

BOULEVARD DE L'EPERVIERE
ZAC DE BEUZON
49000 ECOUFLANT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 96 B 1

Siret : 403 307 457 00024

Téléphone : 02 41 27 27 67 **Fax :**

Portable : 06 15 13 56 47

Code NACE : 4321A

Responsabilité légale :
EIB DEVELOPPEMENT (817 436 132) / METIVIER RICHARD PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 5418388

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C75961D1244000/001 554905/16

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C75961D1244000/001 554905/16

Site Internet : http://www.eib-angers.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

E-mail : accueil@eib-angers.com

Effectif moyen : 46 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 532 436 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5112	Installation de plomberie sanitaire pour des bâtiments sans surpresseur supérieurs à 1000 m²	7	10/04/2024
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2	10	10/04/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		10/04/2024
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m²		29/02/2024
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2	7	10/04/2024
	Nombre total de qualifications : 5		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.